

Percement du Col-des-Roches : le renforcement de l'ouverture vers l'international



Les relations entre la Franche-Comté et la principauté de Neuchâtel sont, depuis plusieurs siècles, régulières et fréquentes, elles n'en sont pas moins malaisées. Certes, le passage par les « Portes du Locle » (Col-des-Roches) est connu. Au XII^e siècle, un droit de péage « *sur la route de Neuchâtel en Bourgogne* » semblait exister à cet endroit-là [1]. D'ailleurs, les échanges avec le Royaume de France sont fréquents et réguliers. Le philosophe allemand Christoph Meiners (1747-1810) écrit, en 1782, qu'au Locle les vivres sont « *importés de la proche Bourgogne et de l'Erguel* » [2]. Toutefois, en 1378, la réalisation d'un chemin plus large et plus aisé en direction du Goudebais, par les Malespierres et les actuels Frêtes, est privilégié [3].

En 1833, l'écrivain danois, Hans Christian Andersen (1805-1875) écrit : « *maintenant, à la sortie de la ville, nous ne prenons pas la large route, qui conduit à Besançon; nous restons sur la plus petite, qui suit le fond de la vallée [...]* Des rochers escarpés ferment la vallée. Là se dresse un rocher et si tu y grimpes, tu verras la France » [4].

Bien que se trouvant sur un tronçon somme toute logique, notamment en terme kilométrique, le « mur » du Col-des-Roches constitue un élément naturel

difficilement surmontable. L'écrivain et philosophe suisse, Karl Viktor von Bonstetten (1745-1832) écrit que Le Locle, depuis les Moulins, est séparé d'un « *rocher qui a 662 pieds d'épaisseur. Mais, au-delà de ce rocher, il y a d'immenses précipices jusqu'à la plaine et aux rives du Doubs* ». Le percement du Col-des-Roches a donc longtemps travaillé l'esprit des habitants de la Mère commune.

Une idée qui fait son chemin...

Au XVIII^e siècle, Von Bonstetten (1745-1832) écrit encore que « *divers habitants du Locle ont entrepris de percer ce rocher et cette idée, peut-être romantique, est tout à fait digne d'un peuple si riche et si laborieux [...]* ». Le percement du Col-des-Roches (Cul-des-Roches) permettrait de garantir, selon lui, « *l'existence de leur région, ils rendraient l'air plus salubre et ils se rapprocheraient de la Franche-Comté dont ils sont maintenant si éloignés, faute de chemin direct* » [5]. En 1779, des travaux commencent, mais sont rapidement abandonnés. En effet, le roi de Prusse n'est pas favorable à cette réalisation. Pour le souverain, le percement est non seulement trop onéreux, mais favoriserait grandement les Montagnes au détriment de l'ensemble du territoire et notamment celui du Val-de-Travers [6]. Reste que l'idée fera son chemin. Elle se consolidera... en plusieurs étapes.

La priorité : la maîtrise de l'eau

« *La position du Locle lui procure un avantage précieux et rare dans nos Montagnes : une grande abondance de sources d'une eau pure et saine, grâce à laquelle on a pu élever dans le village de belles et nombreuses fontaines qui lui donnent un charme particulier. Mais en même temps, ces eaux qui s'arrêtaient dans le fond de la vallée, en faisaient quelques fois une espèce de lac qui a donné son nom à la contrée* » [7]. C'est ainsi que *Le Messager boiteux* de 1851 présentait Le Locle. L'eau a été en effet déterminante pour le développement de la Mère commune. Source de vie comme de mort, l'eau se doit d'être maîtrisée.

Face à des problèmes d'inondations récurrents, voir désastreux (notamment celle de 1750) [8], en raison des crues du Bied, une souscription publique est lancée pour percer le Col-des-Roches. Le lieutenant Jean-Jacques Huguenin pilote les travaux. Le 15 juillet 1805, les équipes chargées du percement se rencontrent; le 16 août, la conduite est inaugurée. Désormais, Le Locle maîtrise un peu plus

encore cette eau, qui fut à l'origine de sa création.

Enfin : Les personnes, les biens et capitaux

Il faut néanmoins attendre 1850 pour que soit inauguré le tunnel du Cul-des-Roches. Sa réalisation favorise ainsi le passage des personnes, des biens et des capitaux entre le territoire suisse et français. Une douane marchandises arrête alors les voyageurs et commerçants venant de la région frontalière. Le passage du Col-des-Roches et son tunnel devient structurant pour le développement de la région.

En décembre 1969, un éboulement de « quelques milliers de mètres cubes » de roche se décroche du Col-des-Roches. Les habitants sont réveillés dans leur sommeil. Le tunnel est obstrué. La circulation est alors fermée durant plusieurs mois [9]. En janvier, « le dynamite », une nouvelle substance brevetée par Alfred Nobel en 1866, est utilisé pour casser la roche restante, risquant de s'effriter. Néanmoins, cette tentative n'eut pas les effets escomptés [10].

Le XXe siècle et l'explosion de la mobilité

A partir du milieu du XXe siècle, avec l'augmentation considérable de la mobilité, notamment individuelle, Le Locle voit son centre-ville de plus en plus obstrué. Au XXe siècle, ce processus s'accroît avec la libre circulation des travailleurs et le tonnage admis toujours plus important. Le Locle est pris en entonnoir entre la route de la microtechnique, côté français, et la H20, côté suisse.

Différentes mesures sont alors mises en place. Un projet de contournement est alors élaboré par la Ville et le canton. En 2012, il est déposé auprès de la Confédération. En 2017, la population suisse accepte le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération) et le Conseil fédéral priorise le projet parmi les trois plus importants de Suisse.

Sa réalisation est prévue en 2021 pour une durée de sept ans. Elle permettra dès lors de relier par une voie autoroutière Le Locle à Berne, Zurich, Genève et Paris.

Illustrations

GIRARDET, Charles Samuel (1780-1863), Vue du Col-des-Roches, 1805, In Musée du Col-des-Roches, Le Locle.

Bibliographie

CALAME, Caroline, *Et tout près s'ouvre l'abîme... voyageurs au Locle et aux Moulins souterrains (1770-1830)*, publié par Moulins souterrains, Le Locle, 2003.

CLUB JURASSIEN, *Section Col-des-Roches : 125ème anniversaire (1865-1990)*, Le Locle, 1990.

GUYOT, Charly, *Visages du pays de Neuchâtel*, Cahier de l'institut neuchâtelois, Editions de la Baconnière, Neuchâtel, 1973.

JUNG, Fritz, *Le Col-des-Roches*, Editions Annales locloises, Cahier IX, Le Locle, 1951.

PELET, Claude, *Historique des transports : Région du Col-des-Roches*, Morteau, 1987.

TERRIER, Philippe, *Le pays de Neuchâtel vu par les écrivains de l'extérieur : du XVIIIe à l'aube du XXIe siècle*, Attinger, Hauterive, 2017.

Notes

1. JUNG, p. 3.

2. CALAME, p. 33.

3. JUNG, p. 4.

4. ANDERSEN, Hans Christian, *Conte de ma vie*. Tiré de GUYOT, Charly, *Visages du pays de Neuchâtel*, Cahier de l'institut neuchâtelois, Editions de la Baconnière, Neuchâtel, 1973, p. 183.

5. TERRIER, p. 50.

6. CALAME, p. 54

7. *Le Véritable messager boiteux*, 1851, p. 47.

8. JUNG, p. 7.

9. *Le Véritable messager boiteux*, 1871, p. 32.

10. CLUB JURASSIEN, p. 10.

-> Frise chronologique

Révolution neuchâteloise



« Ici, dans la nuit du 28 au 29 février 1848 fut arboré le drapeau fédéral. Les patriotes loclois le défendirent et le maintinrent en place. Cet acte entraîna la proclamation immédiate de la République au Locle et fut le signal de la Révolution neuchâteloise » . [Plaque commémorative sur le bâtiment de la Fleur-de-Lis]

C'est bien au Crêt-Vaillant, devant l'Hôtel de La Fleur-de-Lis, que les révolutionnaires hissent le drapeau suisse et lancent la Révolution neuchâteloise. La République est proclamée; les révolutionnaires prennent l'Hôtel de Ville et montent à La Chaux-de-Fonds. Le 1er mars, les patriotes des Montagnes, du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz descendent dans le chef-lieu. La principauté prussienne de Neuchâtel a vécu.

Préambule d'une révolution

Le 24 février 1848, après trois jours d'émeute, le « roi des français », Louis-Philippe (1773-1850) abdique. L'information se propage rapidement. À l'instar de la Révolution française de 1789, la plupart des habitants des Montagnes et notamment ceux de la Mère commune accueillent plus que favorablement la

nouvelle.

Depuis plusieurs mois, les républicains neuchâtelois se préparent à l'insurrection. De leur côté, les autorités prussiennes ont armé leurs sympathisants. La gendarmerie et les factions royalistes sont aux aguets. Au Locle, la Fleur-de-Lis et l'Hôtel du Commerce regroupent les sympathisants et le comité proches des idées révolutionnaires.

Drapeau suisse à la lanterne

Le 28 février 1848, Frédéric Pécaut mange calmement à la Fleur-de-Lis avec deux de ses camarades. Ce combattant revient de la guerre du Sonderbund, qui opposa certains cantons catholiques et conservateurs à la Confédération suisse. Bien que canton suisse depuis 1814, la principauté prussienne de Neuchâtel reste neutre durant le conflit.

Frédéric Pécaut porte un brassard avec la croix-fédérale. Lorsqu'un gendarme lui demande de le retirer, Pécaut prévient : « jamais de la vie; je l'ai gagné ! ». Finalement, celui-ci doit de se soumettre. Toutefois, Pécaut n'en reste pas là. Le matin du 29 février, un drapeau suisse, confectionné par une habitante de la Fleur-de-Lis, Mlle Robert-Suchet, est hissé à l'une des lanternes adjacentes. Trois gendarmes interviennent. Une bagarre s'ensuit.

Informé de la nouvelle, le républicain Henri Grandjean s'en va trouver le colonel Favre-Bulle, en l'invitant à ne pas s'en prendre aux insurgés et, par là même, à sauver sa vie. Le colonel ordonne à ses hommes de déposer les armes.

Proclamation de la République

Les insurgés ne peuvent plus revenir en arrière... ils doivent désormais devenir maîtres des lieux stratégiques et tenir les positions. Surplombant le centre de la cité, le Temple et son clocher rythment la vie des habitants depuis plus de cinq siècles. Le comité révolutionnaire loclois fait prendre « la Tour » pour empêcher de faire sonner le tocsin et alerter ainsi les sympathisants royalistes.

L'imprimeur est sommé de se ranger du côté des insurgés. Une première proclamation est établie : « *Habitants du Locle, une révolution pacifique vient de s'accomplir dans notre localité. Les pouvoirs civils et militaires viennent d'être remis entre nos mains. Nous les usons de suite pour vous recommander le calme*

et l'ordre, qu'au besoin nous saurons maintenir» [1].

Dans les faits, les révolutionnaires ont pris l'Hôtel-de-Ville. Après plusieurs tractations, le comité royaliste abdique. La gendarmerie du régime prussien est neutralisée. La République est enfin proclamée aux cris de « Vive la République! ».

Expansion

Les Républicains loclois doivent désormais étendre la Révolution, mais également maintenir et consolider leur position vis-à-vis d'une contre-offensive des sympathisants royalistes, notamment de la Sagne. Des cavaliers sont envoyés au Brenets, à La Chaux-de-Fonds et au Val-de-Travers, qui se soulèvent. En effet, malgré la neige et la surveillance des comités royalistes, les événements du 29 février ont précipité le lancement de la Révolution sur l'ensemble du territoire de la principauté. Le 1er mars, les troupes militaires, sous le commandement de Fritz Courvoisier, se positionnent à La Chaux-de-Fonds. Rejoins par les Républicains des Valons, ils marchent sur Neuchâtel.

Le 1er mars, à 19h00, le Château de la capital est pris. Quelques heures plus tôt, refusant d'abdiquer, le Conseil d'État royaliste est arrêté et assigné à résidence au Château dans le « Salon rouge ». La victoire est totale.

Gouvernement provisoire et Constituante de 1848

Les Loclois Henry Grandjean (1803-1879) et Auguste Leuba deviennent membres du gouvernement provisoire. Le 17 et 25 mars 1848, Henry Grandjean, David Perret (1815-1880), Auguste Lambelet (1819-1859), Frédéric-Auguste Zuberbuhler (1796-1866) et l'ouvrier Eugène Huguenin, qui jouera un rôle essentiel pour abattre la contre-révolution de 1856 au Locle, seront élus à la Constituante de la République et canton de Neuchâtel[2].

Les révolutionnaires savent qu'ils doivent se munir d'institutions crédibles, et ce le plus rapidement possible, afin de garantir la survie de la jeune République.

Statue monumentale « La Liberté » d'Hubert Quéloz

En 1948, devant un parterre d'officiel, composé notamment du Conseiller fédéral, Max Petitpierre, du Général Guisan, du Président du Conseil d'État, de représentants des cantons et de l'ensemble des communes neuchâteloises, et de plusieurs centaines de citoyens et citoyennes, un monument de la République est inauguré dans le cadre des commémorations du centenaire de la Révolution neuchâteloise[3].

Fruit d'un jeune artiste chaux-de-fonnier, Hubert Quéloz (1919-1973), cette œuvre, d'une hauteur de près de cinq mètres, se compose d'un cheval au galop écrasant l'aigle prussien ; de l'héroïne qui représente l'enthousiasme révolutionnaire et du « *bel enfant qui crie l'annonce des temps nouveaux* »[4].

Dans les faits, selon l'historien Thierry Feuz, l'œuvre d'Hubert Quéloz, jeune « *communiste* » de l'après-guerre, bénéficie d'une portée universelle, en tant qu'« *allégorie de toutes les révolutions, de la libération du joug au sens le plus large, applicable à toutes les époques* »[5].

Notes

[1] JUNG, Fritz, *Comment on fait une Révolution : Artisans loclois de la République de 1848*, « Annales locloises », Le Locle, 1948, p. 11.

[2] JUNG, p. 13-20.

[3] Dans les faits, l'inauguration se fit devant un artefact en plâtre. La véritable statue fut transportée de la carrière de Fenin par la Vue des Alpes en 1949.

[4] L'IMPARTIAL (NUSSBAUM, J.-M.), « Le Locle possédera bientôt son monument de la République », 22 juillet 1947.

[5] FEUZ, Thierry, tiré de « Mémoire de la révolution neuchâteloise de 1848 ». In *L'EXPRESS*, 28 février 2006.

-> Frise chronologique